

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200623-14	<u>Séance du 23 juin 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de juin le vingt-trois juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE D'AUDINCOURT (RD 34) – PRESTATIONS D'ETUDES SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED). Cette opération est située Rue d'Audincourt.

Les services du SYDED ont rendu une estimation financière en phase d'Avant-Projet-Sommaire faisant apparaître un montant global de l'opération à 525 000 € T.T.C. dont **331 900 €** à la charge de la Commune, dont la répartition est la suivante :

- Réseaux d'électricité 185 000 €
- Eclairage Public 8 000 €
- Génie civil de télécommunications 117 900 €
- Prestations SYDED 21 000 €

331 900 €

La Commune doit s'engager sur la poursuite de l'étude de ce projet. Seules les prestations intellectuelles sont concernées par le budget 2020.

Suivant le rendu de l'étude d'enfouissement des réseaux, il appartiendra à la Commune la décision de poursuivre l'opération sur l'exercice 2021 en inscrivant les crédits nécessaires au budget 2021 et de confier la maîtrise d'ouvrage au SYDED. Une convention sera alors proposée.

La Commission Voirie, réunie le 17 juin 2020, a émis un avis

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à par...**

- approuve l'Avant-Projet Sommaire de l'opération,
- autorise les services du SYDED à poursuivre leurs études,
- autorise le Maire ou son Représentant à accomplir toutes démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 juin 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET